

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COM
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

ASSEMBLEE CHRETIENNE BAPTISTE DE NIMES

260 Chemin du Saut du Lièvre
30900 NIMES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUE

Exercice clos le 31/12

A l'assemblée générale de l'association ASSEMBLEE CHRETIENNE BAPTISTE DE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASSEMBLEE CHRETIENNE BAPTISTE DE NIMES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2 à la date d'émission de notre rapport.

Observatio

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe de l'annexe aux comptes « faits caractéristiques » et « changement comptable » concernant le changement de méthode comptable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et leur conformité par rapport aux informations données dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 27 avril 2026

DITISHEIM AUDIT & EXPERTISE COMPTABLE

Matthieu DITISHEIM

Commissaire aux comptes

Signé par Matthieu Ditisheim

Le 27 avr. 2026

Matthieu Ditisheim

doc_X8V
tx_DMbdV375Jb4m

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	9 750		9 750	9 750
Constructions	59 240	20 836	38 404	37 040
Instal. techniques, matériel et outillages indus.	32 980	25 526	7 454	2 373
Autres immobilisations corporelles	8 281	6 853	1 428	2 208
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	110 251	53 215	57 036	51 371
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 224		1 224	935
Charges constatées d'avance	229		229	120
Valeurs mobilières de placement	180 000		180 000	100 000
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	191 409		191 409	213 524
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	372 862		372 862	314 578
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	483 113	53 215	429 898	365 949

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	68 984	68 984
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	284 304	171 217
Excédent ou déficit de l'exercice	66 053	113 087
Situation nette	419 341	353 288
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	419 341	353 288
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 221	9 739
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	3 337	2 923
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	10 557	12 661
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	429 898	365 949

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	10 205	4 379
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	182 859	230 937
Mécénats	30 000	10 000
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		7 831
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	4	7
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	223 068	253 153
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	74 025	62 832
Aides financières	8 250	3 950
Impôts, taxes et versements assimilés	382	349
Salaires	58 021	56 738
Cotisations sociales	17 314	16 740
Dotations aux amortissement et dépréciations	4 777	3 510
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	411	373
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	163 180	144 491
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	59 888	108 662
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	6 654	4 512
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	6 654	4 512

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	6 654	4 512
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	66 541	113 174
Produits exceptionnels V		
Charges exceptionnelles VI		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII	488	87
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	229 721	257 665
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	163 668	144 578
EXCÉDENT OU DÉFICIT	66 053	113 087

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	42 000	42 000
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	42 000	42 000
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	42 000	42 000
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	42 000	42 000

Annexe

Description de l'entité

Identité de l'Association :

L'Association est dénommée ASSEMBLEE CHRETIENNE BAPTISTE DE NIMES.

Elle est régie par les lois du 9 décembre 1905, du 1er juillet 1901 et par les décrets du 16 mars 1906 et du 16 août 1901. Son siège social se situe au 260 Chemin du Saut du Lièvre - 30900 Nîmes.

Elle est déclarée en préfecture du Gard sous le numéro RNA W302009069. Son numéro Siret est le 507 955 060 00011.

Objet Social :

L'Association a pour objet d'assurer l'exercice public du culte évangélique baptiste, d'enseigner, de maintenir et de propager le message et la pratique de l'Evangile de Jésus Christ, et de pourvoir aux frais et besoins du culte et des divers services et activités qui peuvent s'y rattacher légalement.

Nature et périmètre des activités :

Conformément au titre IV de la loi du 9 décembre 1905 portant séparation des Eglises et de l'Etat, l'Association exerce exclusivement des activités culturelles.

Afin de supporter les activités diaconales et sociales, il a été créé une association relevant uniquement de la loi du 1er juillet 1901.

La circonscription religieuse est étendue au département du Gard et départements limitrophes.

L'Association gère deux lieux de culte :

- au 260 Chemin du Saut du Lièvre
- au 6 Rue Séguier, 30000 Nîmes.

Moyens mis en œuvre :

L'Association est propriétaire du local sis au 6 Rue Séguier, 30000 Nîmes, et elle occupe à titre gratuit le local sis au 260 Chemin du Saut du Lièvre - 30900 Nîmes.

L'Association a compté parmi ses effectifs en 2025 :

- un salarié affilié au régime de droit commun,
- un ministre du culte affilié à la Cavimac.

Afin d'assurer le bon fonctionnement associatif, l'ensemble des autres tâches est assuré par des bénévoles.

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 429 898 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 66 053 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03 et le règlement ANC n°2022-06 du 26 décembre 2023 relatif à la modernisation des états financiers.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Changement de méthode comptable :
Mise en œuvre du règlement ANC 2022-06.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

L'entité a décidé d'appliquer le règlement ANC n°2022-06 à compter du 1er Janvier 2025.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire.

Constructions	30 ans,
Installations techniques	3 à 5 ans,
Mobilier de bureau et informatique	3 ans,
Mobilier	5 à 10 ans.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Provision pour congés à payer

Les ministres du culte ne relevant pas du droit du travail, les comptes de l'entité font apparaître une provision pour congés à payer qui ne concerne que les salariés qui relèvent du droit du travail.

Une provision pour risques et charges a été constituée à la clôture de l'exercice à hauteur de : Néant.

Les ministres du culte ne relevant pas du droit du travail, aucune indemnité de départ à la retraite ne leur est due.
Concernant le personnel relevant du droit du travail, cet engagement ne revêtant pas un caractère significatif (un salarié à temps partiel) il n'a pas fait l'objet de valorisation.

Par conséquent, les comptes de l'entité ne font apparaître aucune provision ou évaluation en ce sens.

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : Néant.

Contributions volontaires en natureBénévolat :

L'Eglise reconnaît toute l'importance de l'engagement bénévole des femmes et des hommes qui se mobilisent dans le cadre de son activité ; cet engagement gratuit relève de la grâce prêchée par l'Eglise et constitue une offrande.

La mise en place des outils de décompte d'heures et l'établissement des bases monétaires de la valorisation du temps des bénévoles contreviennent à la nature profonde de cet engagement.

En conséquence et conformément à l'article 211-4 du règlement ANC 2018-06, aucune valorisation au titre des contributions volontaires en temps des bénévoles n'est effectuée.

Il convient néanmoins de porter à la connaissance du lecteur qu'hormis les postes des salariés dont les rémunérations sont enregistrées dans les comptes de l'association, tous les autres services de l'association culturelle sont exercés grâce à l'action bénévole de ses membres.

Mise à disposition gratuite du lieu de culte :

L'association bénéficie d'une mise à disposition gratuite du lieu de culte sis au 260 Chemin du Saut du Lièvre - 30900 Nîmes.

Cette mise à disposition a été valorisée à 3 500 € / mois, soit 42 000 € par an.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Variation des fonds propres

(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	68 984				68 984
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	171 217	113 087			284 304
Excédent ou déficit de l'exercice	113 087	-113 087	66 053		66 053
Situation nette	353 288		66 053		419 341
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	353 288		66 053		419 341

Commentaires : néant

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains	9 750			9 750
Constructions	55 250	3 990		59 240
Installations techniques, matériel et outillages industriels	26 528	6 452		32 980
Autres immobilisations corporelles	8 281			8 281
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	99 808	10 442		110 251
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	99 808	10 442		110 251

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	10 442			10 442		
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL	10 442			10 442		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL						

Commentaires : néant

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	18 210	2 626		20 836
Installations techniques, matériel et outillages industriels	24 154	1 372		25 526
Autres immobilisations corporelles	6 073	780		6 853
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	48 438	4 778		53 215
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	48 438	4 778		53 215

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	4 778				
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	4 778				

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL				

Commentaires : néant

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés			
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	1 224	1 224	
Charges constatées d'avance	229	229	
TOTAL	1 453	1 453	
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	7 221	7 221		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	1 005	1 005		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 536	1 536		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	795	795		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	10 557	10 557		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Commentaires : néant

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 120	7 347
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 337	1 457
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	8 457	8 804

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances		288
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	7 948	3 066
TOTAL	7 948	3 354

Commentaires : néant

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits :	- D'exploitation		
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL			

Charges constatées d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Charges :	- D'exploitation	229	120
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		229	120

Commentaires : néant

Honoraire des commissaires aux comptes

Commissaires	Honoraire de certification des comptes	Honoraire autres
Contrôle légal des comptes		3 000
TOTAL		3 000

Commentaires : néant